

DCM N° 01 /2026

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- **MEMBRES PRÉSENTS** : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - DEPLANTE Benjamin - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André.

- MEMBRE ABSENT EXCUSÉ :

- Mme ALPE Martine (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

30/01/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

06/02/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

12/02/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

12/02/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 14

-PRÉSENTS : 13

-VOTANTS : 14

OBJET : RENOUELEMENT DEMANDE DE DÉROGATION ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTRÉE 2026/2027 POUR UNE DURÉE DE TROIS ANNÉES

Monsieur Le Maire :

- rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 09/2023 en date du 02/03/2023 portant sur le renouvellement de l'organisation scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée 2023/2024 pour une durée de trois années.
- informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une demande de renouvellement de dérogation de l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2026/2027 pour une durée de trois années, après avoir reçu le procès-verbal du Conseil d'École de notre Commune sur ce sujet.
- Donne connaissance au Conseil Municipal du procès-verbal du Conseil d'École exceptionnel du Groupe Scolaire Moïse André Collomb, en date du 16/12/2025, ayant pour ordre du jour le « renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,
Par 14 voix POUR

- **EMET** un avis favorable au renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2026/2027, à la date du 01/09/2026, pour une durée de trois années soit :

SEMAINE A 4 JOURS SCOLAIRES répartis comme suit :

Le LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le procès-verbal du Conseil d'École exceptionnel du 16/12/2025 est annexé à la présente délibération.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 12 février 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance

École primaire MOÏSE ANDRE COLLOMB
Rue des écoles
73130 Saint Étienne de Cuines

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 073-217302314-20260205-2026DELIB_001-DE



**Procès-verbal du conseil d'école exceptionnel
du mardi 16 décembre 2025**

Présents :

Enseignantes : Mme PADEY Sybille (directrice), Mme BOUTILLY Laëtitia, Mme BUISSON Carole, Mme MATHIEU Aude-Hélène, Mme BENEDETTI Céléna, Mme ROUX Lucie

Parents délégués : Mme PAONESSA Isabelle, Mme MARCHAND Aurélie, M FLAMMIER Damien, M SOULAS Gérald, Mme CAVALIER Fanny, M FOURNIER Vincent

Mairie : M LAZZARO Dominique (Maire), Mme COMBET-BLANC Françoise, Mme BIGNARDI Martine

Excusés : M THENAIL (IEN), Mme CABA Cécile, M CARTIER-LANGE Damien, Mme DAMEVIN Doriane, Mme SORNET Delphine (parents délégués)

L'ordre du jour est abordé comme suit :

**Renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée
2026**

La dérogation de l'organisation du temps scolaire de la commune de St Etienne de Cuines prend fin le 31 août 2026. Afin de procéder à son renouvellement, nous devons faire valider par un vote les horaires de l'école pour les 3 années à venir.

Horaires proposés :

lundi : 8h30 11h30 et 13h30 16h30 (ouverture à 8h20 et 13h20 pour l'accueil des élèves)

mardi : 8h30 11h30 et 13h30 16h30 (ouverture à 8h20 et 13h20 pour l'accueil des élèves)

jeudi : 8h30 11h30 et 13h30 16h30 (ouverture à 8h20 et 13h20 pour l'accueil des élèves)

vendredi : 8h30 11h30 et 13h30 16h30 (ouverture à 8h20 et 13h20 pour l'accueil des élèves)

Cette organisation des horaires scolaires est votée à l'unanimité.

